



COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2016

Affiché le 01/04/2016

L'an deux mille seize, le 30 mars 2016, à 19 heures 30, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 10 place Pobéguin à Cléguérec, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : ROPERS Marc, LE FORESTIER Maryvonne, TEFFO Christine, ROBIN Xavier, LE CRAVER Pascal, AUFFRET Martine, BURLOT Jeanine, LE NECHET Rémi, MARTINET Marie-Thérèse, LE FLAO Christine, EUZENAT Marie-France, LORANS Michel, NEDELEC Jean-Claude, COSPEREC Nicolas, CORVEC Quentin, LE DENMAT Pierre, LE LU Anne, LAMOURIC Thierry.

ETAIENT EXCUSÉS : THOMAS David, CHRISTIEN Sandrine, CARIMALO RIOUX Caroline, LE BELLER Christiane

ABSENT : LE BOTMEL Didier

Est nommé secrétaire de séance : Marie-Thérèse MARTINET

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2016

1) Approbation des comptes de gestion 2015

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Après débat, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres votants :

D'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Approbation des comptes administratifs 2015

Sous la présidence de Madame LE FORESTIER Maryvonne, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2015 de la commune qui s'établissent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2015

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement		2 219 135.10	2 637 180.26
Section d'Investissement		1 211 355.51	1 227 883.63	16 528.12 €
Total Cumulé		3 430 490.61	3 865 063.89	434 573.28 €

Remarques pendant la présentation du compte administratif :

Pierre LE DENMAT : Concernant les TAP (gratuité totale des TAP pour les parents : un reste à charge pour la commune de 150€/enfant), c'est une chose que l'on retrouve dans les autres communes ? La commune, comparée aux autres, se porte-t-elle bien ?

Maryvonne LE FORESTIER : Oui, quand les communes observent une gratuité totale pour les parents, comme nous, on tourne autour des 120 à 160 € par enfant ; on est donc dans la moyenne, d'après les éléments que nous avons pu obtenir.

De plus en plus de communes optent pour le paiement par les familles.

Maryvonne LE FORESTIER : Concernant les dépenses de fournitures d'entretien, un gros effort d'économie a été réalisé puisque le montant est de 8 000€ en 2015 contre 16 000€ en 2014, avec un décalage de facturation à cheval sur début 2015.

Marc ROPERS : ...une gestion plus encadrée aussi. Il n'y avait pas vraiment de cohérence dans les commandes ; il pouvait y avoir de très grosses quantités et du stock énorme.

Maryvonne LE FORESTIER : Oui, un gros travail a été fait par les services pilotés par Aude et Hélène pour tout ce qui est réduction des dépenses.

Christine TEFFO : On n'est pas dans un achat groupé ?

Maryvonne LE FORESTIER : On y travaille, notamment avec l'EHPAD, pour les fournitures de produits d'entretien.

Pierre LE DENMAT : En examinant les courbes de dépenses et recettes de fonctionnement, on voit bien que les courbes se rapprochent, même si l'écart est moins important aujourd'hui. Heureusement que les dépenses diminuent plus vite que les recettes.

Maryvonne LE FORESTIER : Oui, tout à fait, on est mieux que l'année dernière mais c'est vrai que si l'on rajoute une courbe de tendance, la pente est beaucoup moins ascendante concernant les recettes que les dépenses et j'ai peur que ça n'aille pas en s'améliorant dans les années à venir.

Xavier ROBIN : Je ne comprends pas la différence entre recettes globales et recettes réelles.

Maryvonne LE FORESTIER : Dans les budgets, il y a toujours des opérations d'ordre qui ne sont que des écritures comptables qui n'ont absolument aucune incidence sur la trésorerie de la commune, ce sont des opérations qui nous sont demandées par la trésorerie, et tout ce qui est amortissement.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2015

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	35 065.70	42 625.92	7 560.22
	Section d'Investissement	15 601.78	14 154.59	- 1 447.19 €
Total Cumulé		50 667.48	56 780.51	6 113.03 €

Michel LORANS : Heureusement que les panneaux photovoltaïques sont là pour compenser certaines pertes.

Maryvonne LE FORESTIER : Oui, complètement.

On se souvient que le percepteur nous avait autorisés sur 2015 à verser du budget annexe panneaux photovoltaïques vers le budget général.

Xavier ROBIN : Ce qui serait intéressant, ce serait de calculer l'excédent cumulé depuis qu'on les a.

Maryvonne LEFORESTIER : Nous sommes à 18 000€.

Xavier ROBIN : Et on est sur un emprunt de 20 ans ?

Maryvonne LE FORESTIER : Non 15 ans

Michel LORANS : Il faudrait trouver d'autres niches.

Maryvonne LE FORESTIER : On est preneur.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PARK DOSTEN 2015

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	216 868.16	136 513.02	- 80 355.14 €
	Section d'Investissement	126 225.87	353 201.31	226 975.44 €
Total Cumulé		343 094.03	489 714.33	146 620.30 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET HAMEAU DU CHATEAU D'EAU 2015

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	76 245.12	75 277.90	- 967.22 €
	Section d'Investissement	143 967.90	68 690.00	-75 277.90 €
Total Cumulé		220 213.02	143 967.90	- 76 245.12 €

Marc ROPERS : Au lotissement du Park Dosten, on a vendu 1 lot en 2015, sur le lotissement du Château d'eau, ça commence. Nous avons deux touches, ce n'est pas si mal que ça car, hier, en bureau communautaire, tous ceux qui avaient des lotissements hors Réguiny ne décollaient pas.

Xavier ROBIN : Combien nous reste-t-il à rembourser pour le Park Dosten ?

Maryvonne LE FORESTIER : Il nous reste 313 000€ de capital à rembourser. C'est un emprunt contracté en 2007 à hauteur de 600 000€, contracté sur le budget du lotissement Park Dosten alors que c'est un besoin de trésorerie au niveau du budget général qui le justifiait. Donc, chaque année, le budget général vient perfuser à hauteur de 35 000€ « tant qu'on peut » le budget annexe du Park Dosten pour essayer de renflouer le déficit. Ce budget aura été tronqué du début, puisqu'il y a eu un emprunt de réaliser alors qu'il n'y avait pas de réel besoin, une erreur

de calcul de valeur de stock fait par les services de la trésorerie que l'on trainera jusqu'à la fin. Il faut savoir que si un jour on est amené à clôturer le budget Park Dosten, c'est le budget général qui devra le renflouer.

Hors de la présence de Monsieur ROPERS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2015 de la commune.

3) Affectation des résultats 2015

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2015 du budget principal, qui vient de vous être présentée fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2015 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : 2 637 180.26 € (solde d'exécution reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 2 219 135.10 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à **418 045.16 €**

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 1 227 883.63 € **(A)**
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 1 211 355.51 € (déficit d'investissement 2014 reporté inclus) **(B)**

Soit un solde positif d'exécution de la section d'investissement de : **(A-B) : 16 528.12 €**

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2015 **(C)** - 231 597.79 €

Le besoin de financement de l'investissement 2016 ressort donc à : **(A – B + C) : 215 069.67 €**

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2015, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 418 045.16 €;
- Un besoin de financement de l'investissement pour : 215 069.67 €

Dont la somme dégage un solde positif de : 202 975.49 €

Considérant le besoin de financement d'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **418 045.16 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat d'investissement 2015	
Solde d'exécution d'investissement 2015 sur compte 001 (A-B)	16 528,12 €
Solde des restes à réaliser investissement 2015 (C)	-231 597.79 €
Besoin de financement de l'investissement 2016	215 069.67 €
Résultat de fonctionnement 2015	
Résultat de l'exercice 2015	418 045,16 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	418 045,16 €
AFFECTATION	
En réserve sur le compte 1068	418 045,16 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

Après débat, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres votants l'affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget général telle que mentionnée dans le tableau précédent.

La situation financière du compte administratif 2015 du budget annexe panneaux photovoltaïques, quant à lui, fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2015 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : 42 625.92 € (solde d'exécution reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 35 065.70 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 7 560.22 €

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 14 154.59 € (A)
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 15 601.78 € (déficit d'investissement 2014 reporté inclus) (B)

Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 1 447.19 €.

Auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2015 (C) 0 €

Le besoin de financement de l'investissement 2016 ressort donc à : (A – B + C) : 1 447.19 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2015, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 7 560.22 €;
- Un besoin de financement de l'investissement pour : 1 447.19 €

Dont la somme dégage un solde positif de : 6 113.03 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 7 560.22 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	
Résultat d'investissement 2015	
Solde d'exécution d'investissement 2015 sur compte 001 (A-B)	-873,93 €
Solde des restes à réaliser investissement 2015 (C)	0,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2015	-873,93 €
Résultat de fonctionnement 2015	
Résultat de l'exercice 2015	7 560,22 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	7 560,22 €
AFFECTATION	
En réserve sur le compte 1068	0,00 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	7 560.22 €

Après débat, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres votants l'affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe panneaux photovoltaïques telle que mentionnée dans le tableau précédent.

3) Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2016. Il est proposé de reconduire les taux d'imposition 2015 suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 11,00%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,30%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,07%

Impôts Directs	Taux 2015	Bases définitives 2015	Recettes 2015
Taxe d'habitation	11%	3 373 694	371 107
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 807 329	597 961
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	270 881	124 795
Total			1 093 863

Pierre LE DENMAT : C'est une bonne chose de ne pas augmenter les taux.

Marc ROPERS : C'est vrai que par les temps qui courent, on est tous à la recherche de stabilité.

Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

D'adopter les taux d'imposition ci-dessous pour l'exercice 2016 :

Impôts Directs	Taux 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant 2016
Taxe d'habitation	11%	3 409 000	374 990
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 800 000	596 400
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	272 800	125 679
Total			1 097 069 €

3) Vote du budget principal et des budgets annexes 2016

Pierre le DENMAT : Juste une remarque de forme avant de commencer. Pendant la commission des finances, nous avons eu le détail du compte administratif et du budget, c'était vraiment très détaillé alors qu'à l'inverse les documents annexés à la convocation étaient vraiment très « lights », trop synthétiques, car on avait simplement les chiffres par chapitre ; ça aurait été intéressant d'avoir les informations du PowerPoint, par exemple, ça faciliterait la lecture.

Maryvonne LE FORESTIER : J'en prends note.

Une présentation PowerPoint est diffusée simultanément au vote.

Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

De voter par chapitre le budget principal et les budgets annexes « Park Dosten » « Panneaux Photovoltaïques » « Hameau du Château d'eau » de l'exercice 2016, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2016
70	Produits des services du domaine et ventes	127 600
73	Impôts et taxes	1 319 798
74	Dotations et participations	702 300
75	Autres produits de gestion courante	92 000
013	Atténuations de charges	40 100
76	Produits financiers	100
77	Produits exceptionnels	15 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 229.82
Total	RECETTES TOTALES	2 370 127.82

Christine TEFFO : Ce n'est pas rien 55 000€ de loyers pour les logements communaux, on a bien fait de baisser les loyers

Marc ROPERS : On a baissé et on a fait des travaux aussi.

Maryvonne LE FORESTIER : Aligner les loyers qui étaient disproportionnés a sans doute joué un rôle, Xavier ?

Xavier ROBIN : Oui c'est ça, et puis une demande plus forte sur la commune en fin d'année, c'est très net.

Effectivement le prix des loyers a dû contribuer à cette attractivité mais on a quand même des demandes régulières sur la commune et ce n'est pas le discours que je tenais il y a encore un an. C'est surprenant mais c'est bon signe.

Marc ROPERS : Il y a aussi un gros travail de recherche de fait par Hélène aussi.

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2016
011	Charges à caractère général	571 700
012	Frais de personnel	1 106 200
65	Autres charges de gestion courante	378 315
66	Charges financières	53 000
67	Charges exceptionnelles	4 100
014	Atténuation de produits	2 000
022	Dépenses imprévues	35 000
	<i>Sous-total</i>	<i>2 150 315</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 723.03
023	Virement à la section d'investissement	130 089.79
Total	DEPENSES TOTALES	2 370 127.82

Maryvonne LE FORESTIER : Concernant l'enveloppe des subventions aux associations, il est prévu de réétudier les conditions d'attribution.

Marc ROPERS : Comme dans beaucoup de communes, on va créer un groupe de travail ou à la commission finances

Maryvonne LE FORESTIER : au moins la commission associations qui était chapeauté par Didier LE BOTMEL car nous n'avons jamais réétudié les conditions d'attributions. En augmentant de 1% ou en restant au même niveau, nous avons attribué des gratuités : une gratuité de salle par association par an pour les associations dont le siège social est basé à Cléguérec, la mise à disposition des chapiteaux.

Marc ROPERS : Et il y a des associations qui ne répondent pas aux courriers, quand on demande le bilan financier, malgré des rappels, du coup on ne verse pas la subvention et elles ne la réclament pas derrière.

Maryvonne LE FORESTIER : Je vous invite déjà à réfléchir, chacun de votre côté, voir ce qui se fait ailleurs, quels critères d'attribution peuvent être retenus (nombre d'adhérent, l'impact grand public ? ...)

Michel LORANS : Concernant le dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs, c'est sur une ou plusieurs années? Ce n'est pas chaque commune qui définit la façon de faire ?

Maryvonne LE FORESTIER : C'est la commune qui a délibéré dans les années 80-83, c'est un dégrèvement sur 4 ans, je crois.

Michel LORANS : Car en ce moment c'est dur, donc on pourrait réfléchir à une autre méthode car il n'y a plus beaucoup de jeunes, il faut assurer la relève et les motiver.

Maryvonne LEFORESTIER : C'est vrai que ce n'est pas grand-chose pour quelqu'un qui s'installe.

Marc ROPERS : Il y a des communautés de communes qui n'attribuent rien

Maryvonne LE FORESTIER : Et d'autres donnent plus.

Je me pencherai sur le sujet.

SECTION INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses d'investissement	BP 2016
16	Emprunts et dettes	212 000
20	Immobilisations incorporelles	25 000
21	Immobilisations corporelles	445 720
23	Immobilisations en cours	1 105 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 229.82
041	Opérations patrimoniales	11 385
Total	DEPENSES TOTALES	1 872 334.82

Chap	Recettes d'investissement	BP 2016
001	Solde d'exécution reporté	16 528.12
021	Virement à la section d'investissement	130 089.79
024	Produits de cessions d'immobilisations	20 000

10	Dotations et fonds divers	633 045.16
13	Subventions d'investissement	690 531.25
16	Emprunts et dettes	276 032.47
23	Immobilisations en cours	5 000
	<i>Sous-total</i>	1 624 608.88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 723.03
041	Opérations patrimoniales	11 385
Total	RECETTES TOTALES	1 872 334.82

Pierre LE DENMAT : Concernant la subvention de 147 870€ de Pontivy Communauté, on parle souvent de l'intercommunalité, certaines communes se demandent à quoi elle sert mais avec ce tableau on voit l'importance que prend l'intercommunalité pour accompagner les communes, ici c'est très marquant.

Maryvonne LE FORESTIER : C'est la troisième source de ressources

Michel LORANS : Toutes les communes ont la même chose ?

Maryvonne LE FORESTIER : Non et c'est ce que déplorent les plus petites communes

Marc ROPERS : Ce sont des fonds de concours attribués pour divers travaux mais il faut pouvoir mener l'action jusqu'au bout

Xavier ROBIN : Est-ce que justement les conditions d'attribution de ces fonds de concours vont être revues ?

Marc ROPERS : Il y a une étude qui est en train de se faire, ça va être revu en bureau communautaire aussi, on en parlait encore hier soir, ils vont sans doute être revus.

On s'est aperçu notamment à Gueltas, qui est une commune riche, ils sortent un lotissement à 5€ le m² et ils ont des fonds de concours pour ce lotissement très importants ; du coup c'est Pontivy Communauté qui paye un peu tout ça aussi.

Pierre LE DENMAT : Ce ne serait pas illogique que les fonds de concours soient liés aussi à d'autres paramètres.

Marc ROPERS : Après il y a des fonds de concours spécifiques pour les communes de moins de 500 habitants.

Pierre LE DENMAT : Là on parle de fonds de concours car, pour la dotation de solidarité qui elle n'est pas du tout affectée à un projet mais à une recette de fonctionnement pour les communes, pour mon point de vue, elle est bien calculée car les petites communes sont plus favorisées que les grandes ; quand on regarde la dotation par habitant elle va du simple au décuple.

Pierre LE DENMAT : C'est un budget qui ressemble beaucoup à celui de 2015, on sent que nous sommes dans la continuité du budget précédent. On relève qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts, c'est une bonne chose. Nous n'avons pas de remarque à faire sur la partie fonctionnement.

Sur la partie investissement, c'est beaucoup de renouvellement de matériel, du coup il n'y a pas beaucoup d'opérations nouvelles. Celle qu'on relève, c'est l'acquisition de la maison des associations, c'est aussi quelque chose que l'on soutient, autrement c'est du renouvellement de matériel.

Maryvonne LE FORESTIER : Avec un projet de maison de santé, c'est difficile de faire autrement. En effet c'est dans la continuité mais ce n'est pas neutre quand même pour une commune de notre taille.

Xavier ROBIN : C'est un budget qui passe de 3,8 millions à 4,2 millions quand même.

Pierre LE DENMAT : Oui mais l'écart ne justifie pas d'opération nouvelle.

Pour nous c'est un budget qui ressemble à celui de l'année dernière, c'est juste une remarque qui n'est pas forcément négative car nous n'avons pas d'objection à apporter.

Marc ROPERS : Il faut jouer la prudence car on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve.

BUDGET PRIMITIF 2016 PARK DOSTEN		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	189 109.90	189 109.90
Investissement	150 152.06	324 020.20
Total	339 261.96	513 130.10

BUDGET PRIMITIF 2016 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 560.22	39 560.22
Investissement	16 771.52	16 771.52
Total	56 331.74	56 331.74

BUDGET PRIMITIF 2016 HAMEAU DU CHÂTEAU D'EAU		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	436 622.16	436 622.16
Investissement	399 955.56	399 955.56
Total	836 577.72	836 577.72

Délégations permanentes du conseil municipal au Maire en matière de régies comptables et de demande d'attribution de subventions

Par délibérations en date du 24 mai 2014 et du 14 octobre 2015, le conseil municipal a accordé au Maire diverses délégations en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Suite à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe, ces délégations peuvent être complétées.

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales autorise désormais la délégation au Maire afin qu'il puisse demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions (alinéa 26° nouveau).

Par ailleurs, en matière de régies comptables, la délégation jusqu'ici limitée à la création de régie est désormais étendue à la modification ou la suppression de régie (article L. 2122-22 alinéa 7° modifié).

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la commune, il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre ces nouvelles possibilités de délégations.

Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

1- De déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions énumérées aux articles L2122-22 alinéas 7° et 26° du CGCT comme suit :

- 7°) de créer, **modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (L2122-22-7°)

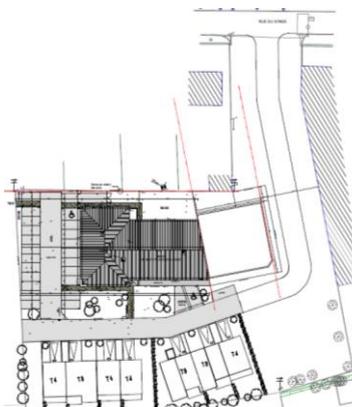
- 22°) de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de toute forme de subvention, quel qu'en soit le montant (L2122-22-26°)

2- De préciser que le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom en cas d'empêchement de sa part tout ou partie de décision pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

3- Dit que les autres dispositions de la délibération n°48-2014 du 29 mars 2014 et de la délibération n°59-2015 du 14 octobre 2015 accordant délégation au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales restent inchangées.

4- Dit que le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs.

Dénomination et numérotation de voirie - site maison de santé



Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure

Marc ROPERS : C'est Lorient Habitat qui nous presse de trouver un nom de rue, il faudrait pratiquement trouver un nom ce soir, c'est un peu compliqué.

Pierre LE DENMAT : Pourquoi ils nous pressent ?

Martine AUFFRET : A cause des réseaux d'électricité et eau, ils ont besoin de donner tout de suite l'adresse exacte des futures maisons, il leur faut le nom sous un mois

Pierre LE DENMAT : ça me paraît bizarre, ça ne serait pas la première opération terminée sans que la rue soit dénommée.

Marc ROPERS : Ce que je propose c'est de travailler par mail, qu'on récolte les propositions. Il y aura sûrement un conseil en mai, je vous demande d'y réfléchir en attendant. C'est vrai que dans l'idée un nom de femme serait bien car il y a déjà beaucoup de noms de rues masculins.

Questions et informations diverses

Pierre le DENMAT : J'ai juste un petit regret, j'ai vu dans la presse que l'opération « un arbre un enfant » avait été renouvelée et l'année dernière le conseil municipal avait été invité, cette année, sauf erreur, on n'a rien eu. Est-ce un oubli ?

Marc ROPERS : Si c'est une erreur, toutes nos excuses, ce n'est évidemment pas volontaire.

Pierre LE DENMAT : C'est surtout ça qui est important.

Séance levée à 21h30